



Procès-Verbal Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 27 Septembre 2021

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

RUBRIQUE DOCUMENTS DE PDO (ex Mon Compte FFF)

Les groupes d'observation hors groupe Espoirs FFF sont parus. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne se trouvent pas ou qui constatent une erreur doivent envoyer un mail au président de la CRA.

L'annuaire des officiels va être déposé dans cette rubrique en fin de semaine.

PASS SANITAIRE DES 12-17 ANS

A compter du 30/9, le pass sanitaire devient obligatoire pour les 12-17 ans. Un décret publié au Journal officiel le 30 septembre 2021 précise que les personnes mineures âgées d'au moins douze ans et deux mois doivent présenter un passe sanitaire dans les établissements, lieux, services et événements où il est exigé. Un délai de deux mois est accordé afin de permettre aux adolescents à peine âgés de 12 ans et 2 mois au 30 septembre 2021 de se faire entièrement vacciner contre le Covid-19. Cette disposition vient modifier la foire aux questions (en cours d'actualisation et disponible en téléchargement ci-dessous). Il est également rappelé que l'obligation de pass sanitaire s'applique à la pratique en compétition et lors des séances d'entraînement.

Vous trouverez ci-après le protocole de reprise des compétitions mis à jour : <https://laurafoot.fff.fr/simple/protocole-des-competitions-regionales-et-departementales/>

RAPPEL

Tout arbitre ayant une licence validée qui n'aurait aucune désignation lors d'une journée complète doit en informer son désignateur.

TESTS PCR

Pour les personnes utilisant un test PCR au titre du pass sanitaire, pour être certain qu'il soit valide lors du contrôle, il est impératif que le **prélèvement soit effectué moins de 72h avant l'heure du coup d'envoi** ou du début de l'évènement concerné.

RATTRAPAGE DES TESTS PHYSIQUES ET DE L'AG

- jeudi 11 novembre 2021 à Lyon (Tola Vologe)

- futsal : dimanche 31 octobre 2021 à Oullins

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

STATUT DE L'ARBITRAGE de la LAuRAFoot

Article 1.2 - Nombre d'arbitres au statut aggravé de la LAuRAFoot.

La Commission Régionale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition citée dans le précédent paragraphe, FFF, LFP, Ligue et District jusqu'au niveau D3. Faute de publication c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.

Niveau de Compétition seniors	Nombre d'arbitres désignés
Ligue 1	3
Ligue 2	3
N1	3
N2	3
N3	3
R1	3
R2	3
R3	3
D1 ex LAF	1
D1 ex LRAF	3
D2	1
D3	1
D1 Fém.	3
D2 Fém.	3
R1 Fém.	1
R2 Fém.	1
Niveau de Compétition jeunes	Nombre d'arbitres désignés
U20 R1	3
U20 R2	1
U18 R1	3
U18 R2	1
Autres	1

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	<i>Observateurs AAR1 AAR2 AAR3</i>	☎ 06 81 38 49 26 - Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	<i>Dési Futsal Observateurs Futsal</i>	☎ 07 89 61 94 46 - Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	<i>Dési ER R1 R2</i>	☎ 06 79 86 22 79 - Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	<i>Dési JAL1 JAL2</i>	☎ 06 70 88 95 11 - Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	<i>Représentant arbitres Conseil de Ligue</i>	☎ 06 29 06 73 15 - Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	<i>Observateurs JAL Cand JAL</i>	☎ 07 86 25 57 48 - Mail : ycolaud@orange.fr
DA CRUZ Manuel	<i>Futsal</i>	☎ 06 63 53 73 88 - Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	<i>Observateurs R1 R2</i>	☎ 06 76 54 91 25 - Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	<i>Dési R3 CandR3 Discipline</i>	☎ 06 03 12 80 36 - Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	<i>Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3</i>	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	<i>Dési Cand JAL Pré-ligue Appel</i>	☎ 06 87 06 04 62 - Mail : jcvincent2607@gmail.com

DESIGNATIONS

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (Fiche de Renseignements informatisée saisie par vos soins, Dossier Médical validé par la Commission Régionale Médicale, licence 2021/2022 validée et engagement de présenter un pass sanitaire pour le match) sont désignables pour les compétitions.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

PORTAILS DES OFFICIELS (ex Mon Compte FFF)

Outre les désignations, des messages peuvent vous être adressés par ce portail, veuillez à les consulter. Une rubrique Documents sera aussi progressivement enrichie.

RAPPEL DES HORAIRES D'ARRIVEE AU STADE AVANT LES RENCONTRES

Coupe de France jusqu'au 6^{ème} tour : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

D2 Féminines : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

Championnat National Futsal : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

CN2, CN3 et R1 : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

Autres compétitions, Jeunes, Féminines, Futsal : 1h00 avant l'heure officielle de la rencontre

Nos peines

Jean-Claude BOCQUET, ancien membre de la CDA 63 (responsable informatique, désignateur, formateur), de l'ex-CRA d'Auvergne et représentant des arbitres au CD de l'ex Ligue d'Auvergne nous a quitté.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances et les assurons de notre soutien dans ces moments difficiles.

BUTEZ Jean-Pierre : Certificat médical d'indisponibilité pour le week-end des 18 et 19 septembre 2021.

> **Extrait de PV du Bureau Plénier du 20 septembre 2021**

3/ Compétitions 2021/2022.

C/ Désignation des arbitres assistants en U18 et U20 :

Pour les championnats U18 R1 et U20 R2, la Ligue demande aux Districts de lui fournir des arbitres pour pouvoir assurer la désignation de 3 arbitres officiels sur chaque rencontre.

Toutefois, devant faire face à un manque d'arbitres conséquent, la question se pose de ne plus désigner d'arbitres assistants officiels dans l'une de ces compétitions.

Après réflexion, le Bureau Plénier décide, à titre provisoire et à l'unanimité, de remettre à disposition des Districts les arbitres assistants officiels désignés sur les rencontres du championnat U20 R2, soit un total de 36 arbitres.

Les clubs devront donc fournir les arbitres assistants bénévoles.

D/ Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :

Suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.

Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).

Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.

Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :

- **Matches entre équipes de l'ex-Auvergne :** les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.
- **Matches entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes :** les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.
- **Matches entre équipes des deux secteurs :** les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT